

LETTRE OUVERTE

à Monsieur Bassirou Diomaye Diakharr Faye, Président de la République du Sénégal.

Monsieur le Président de la République,

C'est avec un profond respect que je vous adresse cette lettre ouverte pour exprimer, à nouveau, mon étonnement et mon indignation au sujet de la non-exécution par la Cour des comptes (CdC) et l'Inspection Générale d'Etat (IGE) de l'ordre que vous avez donné depuis le 17 avril 2024 en Conseil des ministres au sujet de la publication de leurs rapports annuels, et ce malgré les trois (3) alertes que j'ai lancées au travers de trois (3) articles publiés les 25 décembre 2024, 23 avril 2025 et 31 mai 2025, et intitulés respectivement « Transformer les cœurs et les esprits pour réussir la "transformation systémique" du pays », « Des attentes et des recommandations patriotiques » et « Indispensable "jubbanti" au sein des Corps de contrôle »

Cette lettre représente donc la dernière alerte que je lancerai à propos de ces rapports annuels. Si cette anomalie n'est pas corrigée, alors, j'aurai le droit légitime, en tant que citoyen patriote, de me poser une question sur l'efficacité qu'aura cette loi en gestation sur les lanceurs d'alerte.

Monsieur le Président de la République

Aucune raison objective ne peut justifier cette situation, qui est totalement en opposition avec le souci, de la transparence, d'une juste reddition des comptes, de la gestion vertueuse des ressources appartenant à l'Etat, délégataire du peuple, et du fonctionnement normal des Corps de contrôle qui doit habiter tous les gouvernants, et qui pourrait ternir la belle image que vous avez jusqu'à présent auprès de nombreux patriotes désintéressés qui suivent de près le fonctionnement de l'Etat.

Monsieur le Président de la République

Doté d'un esprit positif, je ne voudrais pas croire, que c'est vous qui avez, en toute connaissance de cause, choisi de faire comme l'ex-Président de la République Macky Sall (ex-PR) qui avait mis les rapports annuels sous son coude. Ces rapports (« Rapport public général annuel » pour la CdC et « Rapport sur l'état de la gouvernance et de la reddition des comptes » pour l'IGE) doivent être obligatoirement rendus publics annuellement après leur réception officielle par le Président de la République.

Je ne voudrais pas croire, que vous avez refusé de les recevoir officiellement, afin que les malversations qui y sont signalées ne soient pas prises en compte dans le cadre de la reddition des comptes.

Monsieur le Président de la République

Je ne voudrais pas aussi croire, que le Premier Président de la Cour des comptes et le Vérificateur général du Sénégal craignent de subir le même sort que la patriote Madame Nafi Ngom Keita qui, en tant que Présidente de l'OFNAC, avait pris la responsabilité de rendre public, le 24 mai 2016, le rapport 2014-2015 dès qu'elle a été convaincue du fait que l'ex-PR avait refusé de le recevoir officiellement pour s'opposer illégalement à sa publication. Elle a été injustement démise de sa fonction avant le terme de son mandat.

Monsieur le Président de la République

En visitant aujourd'hui, 12 août 2025, les Sites Web de ces deux Corps de contrôle, je me suis rendu compte, une fois de plus, que les derniers rapports annuels publiés sont celui de 2017 pour la CdC et celui de 2018-2019 pour l'IGE.

Ci-après des extraits des trois (3) articles susmentionnés sur lesquels j'ai l'honneur d'appeler respectueusement votre haute attention.

Extrait de : « Transformer les cœurs et les esprits pour réussir la "transformation systémique" du pays »

« La « vérité », qui est l'antonyme du « mensonge » avec ses nombreux vices connexes (hypocrisie, calomnie, délation, diffamation, flagornerie, tromperie, malhonnêteté intellectuelle, cupidité, déloyauté, dissimulation, fourberie, falsification, faux et usage de faux, etc.), a naturellement des liens indéfectibles avec tous les contraires des vices connexes susmentionnés dont notamment la transparence. Nous allons dans cette dernière partie de l'article nous appesantir sur cette « valeur vérité » en l'illustrant avec la « transparence gouvernementale » et le droit à l'information des citoyens que tous les dirigeants doivent respecter si, conscients du fait que la souveraineté appartient au peuple, ils veulent permettre aux citoyens d'exercer leur droit de participer au contrôle citoyen des politiques et actions publiques.

Ayant en tête le Code de transparence dans la gestion des finances publiques, nous allons évoquer cette transparence dans le cadre de la publication des rapports annuels des Corps de contrôle, car c'est un domaine qui requière, sans aucun doute, un profond « Jubbanti » après que l'ex-PR ait pendant trop longtemps privé le peuple sénégalais d'informations sur la manière dont ses ressources étaient gérées. C'est ainsi qu'il est ressorti du Communiqué du Conseil des ministres du 17 avril 2024, que le Président de la République (PR) avait « notamment ordonné la publication des rapports de la Cour des Comptes, de l'Inspection générale d'État et de l'OFNAC des cinq (5) dernières années », c'est-à-dire de 2019 à 2023. (...).

Il y a donc un dysfonctionnement qui illustre un non-respect de l'ordre présidentiel et une entrave à la « transparence gouvernementale » et au droit à l'information des citoyens. La perpétuation de ce blocage dans la publication des rapports de l'IGE et de la Cour des comptes, malgré le changement de régime est incompréhensible et inadmissible compte tenu des dispositions de l'article 9 de la loi n° 2011-14 du 8 juillet 2011 portant statut des Inspecteurs généraux d'État ; des articles 3 et 8 de la loi organique n° 2012-23 du 27 décembre 2012 sur la cour des comptes, et du 6.7. du Code de transparence dans la Gestion des Finances publiques annexé à la loi n° 2012-22 du 27 décembre 2012 qui dispose notamment que : « La Cour des Comptes rend public tous les rapports qu'elle transmet au Président de la République, à l'Assemblée nationale et au Gouvernement. (...) »

Si, depuis le 17 avril 2024, c'est la non « réception officielle et solennelle » de ces rapports par le PR qui constitue le frein à leur publication dans les sites des deux Corps de contrôle, nous pensons humblement qu'il appartenait aux deux autorités responsables de ces deux Corps, de prendre résolument l'initiative de « conseiller sincèrement » le PR pour qu'il puisse procéder à cette réception. Le PR, le Vérificateur général du Sénégal et le Premier Président de la Cour des comptes devraient avoir la commune volonté de faire en sorte que dorénavant ces rapports soient régulièrement mis à la disposition des citoyens sénégalais conformément aux lois susmentionnées, d'autant plus que ceci est une exigence patriotique conforme au respect des principes du « Jub, Jubaal et Jubbanti ».

La transparence ne doit pas être « polluée » par des considérations subjectives. Toute tendance excessive, à vouloir mettre des liens parentaux amicaux et politiques au-dessus du respect des exigences de la transparence, de la reddition des comptes et de la primauté à accorder aux intérêts du pays, est une passion qui fait dévier de la justice qui commande que le principe d'égalité de tous les citoyens devant la loi soit considéré comme sacré. La transgression de ce principe ou le rejet de la primauté susmentionnée traduit une déloyauté envers l'État, et c'est en cela que pour nous, le Général de gaule avait bien raison de dire que « les Hommes peuvent avoir des amis, pas les Hommes d'État ». »

Extrait de : « Des attentes et des recommandations patriotiques »

« 6. Pour satisfaire le droit à l'information des citoyens sénégalais et leur permettre d'avoir une idée complète de tous ceux qui ont été épinglés par la Cour des comptes (CdC) et l'Inspection Générale d'Etat (IGE) de 2012 à 2024, il est hautement souhaitable que le PR reçoive officiellement, le plu tôt qu'il lui sera possible, le « Rapport public général annuel » de la Cour des comptes de-2018 à 2023 et le « Rapport sur l'état de la gouvernance et de la reddition des comptes » de l'Inspection Générale d'Etat de 2020 à 2023, afin qu'ils soient publiés dans leur site web. Plus d'un an après le 02 avril 2024, le « Jubbanti » dans ce domaine est une exigence éthique. Le maintien de cette anormalité, contraire aux exigences du Code de transparence, ne fait que donner du crédit aux allégations selon lesquelles des alliés des gouvernants actuels y sont épinglés. »

Extrait de : « Indispensable "jubbanti" au sein des corps de contrôle ».

« Le Vérificateur Général et le Premier Président de la Cour des comptes ont le « devoir de conseiller sincèrement » le PR, afin que dans leur domaine de compétence, il puisse respecter son serment qui est notamment « d'observer comme de faire observer scrupuleusement les dispositions de la Constitution et des lois », notamment en tout ce qui concerne les Corps de contrôle qu'ils ont l'honneur de diriger.

Concernant les causes de cette léthargie, nous avons entendu des citoyens dont des opposants au régime actuel affirmer que certains rapports de l'IGE et de la CdC qui tardent à être publiés, ont épinglé d'anciens collaborateurs de l'ex-PR qui sont actuellement autour de ceux qui président à la destinée de notre pays.

Le respect que nous avons pour le PR et notre préjugé positif quant à son patriotisme et son sens élevé des responsabilités nous interdisent de croire qu'il a sciemment refusé de recevoir officiellement les rapports afin qu'ils ne soient pas publiés. C'est incroyable, car si tel est le cas, cette attitude antipatriotique du PR, contraire aux exigences du serment qu'il a prêté va inévitablement se retourner contre lui, alors qu'il n'y a aucune personne dont la compétence et l'expérience peut justifier que le PR piétine les principes et les règles de la transparence, de l'égalité devant la loi de tous les citoyens et de la primauté des intérêts de l'Etat sur les relations politiques, parentales ou amicales. Rien ne doit aussi le pousser à mettre en danger sa crédibilité aux yeux de tous les patriotes qui tiennent au respect de la parole donnée et des principes du « Jubaal » et du « Jubbanti ». »

Monsieur le Président de la République

Enfin, j'ose espérer que conformément au serment que vous avez prêté le 02 avril 2024, et qui vous fait obligation de veiller au fonctionnement normal de tous les organismes étatiques, vous voudrez bien faire prendre les mesures idoines pour la fin de cette anormalité qui suscite une légitime indignation de tous les patriotes qui se sont battus pour l'avènement du changement de régime et qui espèrent que votre gouvernance, qui devrait être fondée sur l'amour, surtout des plus démunis, sur la vérité, la justice et l'équité, apportera les ruptures d'ordre éthique dont le pays a besoin dans tous les domaines dont celui du fonctionnement des Corps de contrôle.

Veillez bien agréer, Monsieur le Président de la République l'expression de ma très haute considération.

Le 12-13 août 2025

**Colonel de Gendarmerie(r)Tabasky Diouf,
Grand Officier de l'Ordre national du Lion et Commandeur de l'Ordre du mérite,
Membre fondateur de l'Initiative Citoyenne « Jog Ngir Senegaal ».**